



Les différents règlements qui ont été votés à l'Assemblée Fédérale ou à l'Assemblée Générale de la LFO

Les articles 2021-2022

Les modifications 2022-2023

LES MUTES

6 mutés dont 2 hors période sur une feuille de match

Art - 160 -
(U12 à U18)

4 mutés dont 1 hors période sur une feuille de match

MUTATION / CHANGEMENT DE CLUB

- Ancien club du/de la joueur(se) est inactif dans la catégorie d'âge ;
- Joueur(se) U12(F) à U19 (F) part dans un nouveau club
- Exemption du cachet mutation
- Application cachet « pratique uniquement dans sa catégorie d'âge »

Art -
117 b. -

Joueur U18 – U19 ne sera pas soumis à la restriction de participation dans sa catégorie d'âge si la pratique n'est pas offerte sur le territoire (possibilité de jouer en Sénior)

Art - 46 L.F.O. -

Si un club dispose d'une section féminine qui a participé et terminé un championnat de niveau National, Régional ou Départemental, depuis au moins deux saisons
-> cachet « mutation » supplémentaire dans une équipe (Départementale)





ENTENTES/GROUPEMENTS

Aucune possibilité d'accession d'une équipe en entente au niveau régionale

Art – 39 BIS

Possibilité d'accession d'une équipe en entente au niveau régionale :

- Pour une équipe de Jeunes : création d'un groupement ou fusion en cours de saison
- Pour une équipe Séniors : fusion en cours de saison

Licence et dossier médical

Certificat médical pour les demandes de Licences Technique Régionale et Nationale a renouvelé tous les ans

Art - 70

Validité de trois ans du Certificat médical pour les demandes de Licences Technique Régionale et Nationale

Le titulaire d'une licence « Technique Nationale » ou « Technique Régionale » ne peut détenir une licence de ce type que pour un seul club

Art – 97

Le titulaire d'une licence « Technique Nationale » ou « Technique Régionale » peut détenir une licence de ce type pour deux clubs différents

Tout dossier de demande de licence Arbitre non complété dans un délai de 30 jours est annulé automatiquement

Art – 2

(Guide de procédure des licences)

Tout dossier de demande de licence Arbitre non complété dans un délai de 60 jours est annulé automatiquement

Remplacement des joueurs

Remplacement maximum de trois joueur(se)s par feuille de match

Art – 144

Remplacement maximum de cinq joueur(se)s dans les championnats Nationaux de Football à 11

